

Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 6 octobre 2023

Réforme Retraite à Mayotte : paiement des pensions de retraite et de l'ASPA revalorisées dès le 8 octobre 2023

Les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique pour Personnes Âgées (ASPA) et des pensions de retraite à Mayotte vont bénéficier d'une augmentation de leurs prestations à compter du 8 octobre 2023, suite à la mise en œuvre de la Loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale (LFRSS) pour 2023.

Aucune démarche n'est à entreprendre auprès de la CSSM.

Cette réforme, qui impacte divers aspects des régimes de retraite à Mayotte, notamment l'âge de départ, la durée d'assurance, la revalorisation des pensions et de l'ASPA, le cumul emploi-retraite et la retraite progressive, aura des conséquences significatives pour les bénéficiaires des prestations vieillesse de l'île.

Pour les départs à la retraite avant le 1^{er} septembre 2023 :

Les personnes ayant pris leur retraite à taux plein avant le 1^{er} septembre 2023, bénéficieront d'une revalorisation de leurs pensions de 50 euros, à laquelle s'ajoutera 100 euros de majoration proratisée en fonction des trimestres cotisés.

Pour les départs à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Les personnes ayant pris leur retraite à partir du 1^{er} septembre 2023 bénéficieront de l'application d'un taux de 10% sur leurs salaires pour le calcul des pensions.

L'ASPA est également revalorisée selon les dispositions de la LFRSS 2023 :

Les personnes bénéficiant de l'ASPA auront une augmentation de 150 euros sur leurs pensions.

Afin de mieux préparer leur transition vers la retraite, les travailleurs du secteur privé de Mayotte sont fortement encouragés à prendre contact avec la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte dès l'âge de 45 ans afin d'effectuer un bilan de leur carrière. Les dossiers de demande de retraite doivent être déposés à la CSSM au moins 4 mois avant la date prévue du départ à la retraite.

La CSSM, une volonté d'agir pour Mayotte !

Contact Presse :

CSSM : Email : communication-marketing@css-mayotte.fr Tél : 0269 61 87 60 / 0639 20 80 85